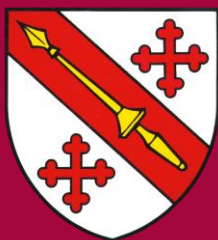


INFORMATION COMMUNALE

Commune d'Autigny



Edition 178
Décembre-avril 2026

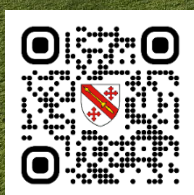


Table des matières

LE MOT DE LA SYNDIQUE.....	3
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 AVRIL 2026	8
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR.....	9
Comptes 2025 - Informations.....	9
Récapitulatif des comptes des investissements	10
Récapitulatif des comptes de résultats	11
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025.....	12
Présentation de l'investissement supplémentaire 2026.....	14
Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value	15
Vente de l'article 861 RF Autigny.....	15
LES PROJETS TERMINÉS ET EN COURS.....	16
LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL	17
INFORMATIONS GENERALES	18
Elections communales du 8 mars 2026	18
Commissions Financière, Naturalisation, Aménagement, Senior Législature 2026-2031	18
Sentier – Chemin de la Dontzire	19
Exposition temporaire à la Croix-Neuve – En regardant la lune.....	19
Réculte des objets encombrants et de la ferraille	20
Amicus - ePetCard	21
Dispositions légales en matière de constructions - Rappels	22
LA VIE DE LA COMMUNE	24
Fermetures et vacances de l'administration communale.....	24
Fermetures de la déchetterie	24
Les nouveaux habitants	24
LES PETITES ANNONCES	25
Nettoyages d'été	25
Jeunesse Autigny - Recherche un local de stockage	25
Fanfare paroissiale de la Mauritia d'Autigny-Chénens – Recherche président.....	25
Bibliothèque régionale d'Avry.....	26
Ecole de Chant de Sarine-Ouest	28
Crèche FunPlace à Cottens	29
BON A SAVOIR.....	29
Programme bâtiments Fribourg	29
Carte-Culture.....	30
Police cantonale – Arnaque aux faux policiers	30
Réseau Santé de la Sarine – Service d'aide et de soins à domicile.....	31
Association des propriétaires forestiers privés pour le district de la Sarine (Fribourg).....	32
Forêts-Sarine – Chronique forestière annuelle	33
IPSO – Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest.....	35
MANIFESTATIONS	36
Dates des manifestations	36

Le mot de la syndique

Chers concitoyennes et concitoyens,

Au terme de chaque législature, il est de coutume de jeter un rapide regard en arrière, regard qui permet de voir le chemin accompli. Ce regard est pour moi tout particulier au terme de celle qui s'achève aujourd'hui, puisqu'il signe également mon retrait de cette fonction assumée depuis 17 ans au Conseil communal, et plus particulièrement pendant 10 années en tant que syndique.

Au cours de ces cinq dernières années, nous retiendrons une certaine stabilité dans l'organisation du Conseil communal dans une continuité bien appréciée depuis les dernières années de la législature 2016-2021, autant les premiers mois de cette dernière avaient pu être compliqués (Conseil qui passait de 7 à 5 membres, avec seulement deux anciennes élues après le départ des messieurs, et une nouvelle secrétaire à engager !).

Afin d'adapter la masse de travail et la complexité de celui-ci au sein du personnel, cela demande du temps, de l'énergie et des moyens financiers. Toutefois, les augmentations de taux d'activité du personnel de l'administration, comme de la plupart des autres services, afin de répartir les tâches en fonction des compétences de chacun/e, n'était pas une faveur, mais une obligation vitale pour un fonctionnement optimal. Le « parfait » n'existant pas, cette question récurrente évolue sans cesse.

Pendant ce temps qu'a fait le Conseil communal de concret, soutenu en cela par le personnel communal ?

Administration générale

Engagement d'une collaboratrice administrative polyvalente, afin de soutenir l'administration d'une façon générale.

Réfection du bâtiment communal, de la petite salle.

Achat de la parcelle 35, en vue d'un projet concret de bâtiment communal multifonction.

Introduction du service de la vente de billets CFF au guichet communal

Après l'achat de la parcelle 861 en 2020, projet de sa vente afin de soutenir le financement du bâtiment multifonction, mais aussi de répondre à la nécessité de densifier le territoire communal, selon les incitations du canton.

Aménagement du terrain des Glières, avec un succès certain pour la location de la buvette qui s'amplifie suite à cet aménagement.

Ordre et sécurité publics, défense

Intégration et tâches du CSPI de Sarine-Ouest au sein du Réseau Santé de la Sarine.

Ce chapitre est de moins en moins autonome pour la Commune, puisque protection civile, défense militaire et Justice de paix sont totalement gérés également par des instances supérieures.

Formation

Le grand bouleversement a été la fusion des cercles scolaires Autigny-Chénens et celui de Cottens en 2024.

Cette fusion a demandé un grand investissement de la part des conseillers en charge de ce projet, ainsi qu'au secrétariat des écoles assumé par Autigny. L'instauration de nouvelles règles de financement et de répartition entre les trois communes, ainsi que la mise en place de nouveaux transports scolaires, ont fait l'objet également de nombreuses discussions.

La mise en vigueur de la nouvelle Loi scolaire a également redistribué les rôles de chacun, entre Commune, Enseignants et parents. Un conseil des parents a été créé avec la délégation de plusieurs tâches d'activités extra-scolaires à organiser (camps verts, ski, lotos, journées et soirées à thème...)

L'Accueil du cercle scolaire continue de grandir, la gestion de son personnel par son caractère très modulable, ont été des points importants à régler tout au long de la législature. Le bâtiment multifonction devrait répondre aux exigences du SEJ, quant à la gestion des repas, et donner un nouvel élan par la création de nouveaux locaux.

Culture, sports et loisirs

Inchangés, les traditionnels Concert de la Fanfare, Fenêtres de l'Avent puis Noël des Aînés, Fête du 1^{er} août, ainsi que les lotos, le point d'orgue en matière d'animations villageoises a été l'organisation par la Société de Jeunesse du 27^{ème} giron des Jeunesses Sarinoises en 2025.

La halle a présenté régulièrement quelques signes de vétusté avec entre autres, quelques fuites du toit.

C'était l'occasion de rafraîchir la petite salle, de l'insonoriser, et d'y amener un meilleur confort pour les présentations par beamer.

Santé

Pour gérer les révisions de statuts, les règlements divers, des projets d'associations intercommunales, de nombreuses séances d'information, de coordination, que ce soit au niveau de Sarine-Ouest ou du district se sont régulièrement intensifiées.

Prévoyance sociale

L'organisation de l'accueil extra-scolaire demande toujours plus d'énergie et d'adaptabilité, tant dans la gestion des horaires de plages ouvertes, des inscriptions et modifications diverses de planning, de repas et de gestion du personnel. Ce chapitre ne cesse de croître, tout comme les exigences des services cantonaux concernés.

Trafic et télécommunications

La question de la mobilité reste toujours ouverte pour la Commune d'Autigny. L'extension de la ligne Cottens-Farvagny a ouvert quelque peu le réseau, mais ne permet toujours pas un horaire amélioré pour nos citoyens. Espoirs minces à ce jour avec le refus de la Confédération, suivi par le Canton d'intégrer Autigny dans le périmètre VACo (désigne généralement les périmètres de « Villes et Agglomérations » définis par la Confédération suisse pour bénéficier de contributions fédérales aux projets de transport et d'aménagement).

Par contre, le Conseil communal s'est appliqué à gérer l'entretien des routes et accès divers au mieux, selon timing et finances. L'introduction de l'éclairage public intelligent a fait partie de notre souci permanent d'entretien, d'économies, ainsi que de rationalisation.

Le concept de circulation voté en 2021 a eu bien du mal à être accepté par le Canton, malgré le soutien demandé au bureau Team+. Enfin, ce mois de mars 2026 le canton a accepté le projet et la mise à l'enquête public a été publiée. Sauf recours à venir, le prochain exécutif aura à cœur de faire réaliser les travaux ainsi projetés.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les règlements pour l'eau, l'épuration sont à nouveau en cours de révision. Il est nécessaire de les adapter régulièrement au vu des situations nouvelles qui se présentent. De même, l'accélération des diverses directives, jurisprudence et autres adaptations de notre société, posent régulièrement la question de décisions justes équitables et juridiquement acceptables.

Le projet de la future STEP qui doit respecter les injonctions fédérales et cantonales va occuper encore quelques années les prochains élus.

Que ce soit la cause du réchauffement climatique tant évoqué par tous, ou du retour d'un grand cycle des ères météorologiques, la commune n'échappe pas aux soucis liés aux inondations diverses.

Ceci nous a conduit à ouvrir un chapitre de *Corrections de cours d'eau*, destiné à l'entretien des cours d'eau qui traversent le territoire communal.

Dans le cadre du nouveau règlement du cimetière, une réflexion générale s'était faite à propos de l'occupation du cimetière. Le relèvement des tombes échues a donc commencé et se poursuit au rythme des accords trouvés avec les héritiers.

Notre commune n'est pas riche en matière de zones constructibles, surtout disponibles. L'habitat de Autigny fait essentiellement sens aussi pour des rénovations, des agrandissements, avec lorsque c'est possible une densification des parcelles disposant d'un solde d'IBUS. Ainsi, l'activité Constructions, Mises à l'enquête diverses, ne tarit pas, avec toute la complexité des normes, directives et règlements de la DIME que cela implique.

Après un peu plus de 10 ans, la passerelle de Posat a redemandé de gros travaux de réparation, elle ne pouvait résister plus longtemps à l'humidité permanente des lieux. Un beau projet de collaboration entre les communes, les apprentis du bâtiment et l'Association Fribourgeoise de la Promotion interprofession (AFPI) est alors né. Son inauguration le 3 mai 2025 a clôturé le succès de cette aventure.

Une autre réalisation, qui visiblement rencontre le succès espéré a été l'aménagement du terrain des Glières. Il réjouit désormais de nombreuses familles de citoyens, fait connaître la buvette adjacente, qui remplit joyeusement son planning de réservations. Les week-ends 2026 jusqu'en automne sont déjà pratiquement tous occupés.

Economie publique

L'entretien et la gestion de la Forêt est effectué par l'Association de Forêts Sarine. Cette dernière est régulièrement contactée par la commune lors d'adaptations ou d'entretiens plus spécifiques.

Finances et impôts

Les finances, ce ne sont pas seulement les impôts, c'est aussi un peu de vision et de choix stratégiques.

Comme dit ci-dessus, la Commune ne disposait guère de terrains susceptibles de stimuler le rajeunissement de la population, de proposer des infrastructures au bénéfice des citoyens. Les zones fixées par les plans cantonaux successifs n'autorisent guère de marge de manœuvre.

Lors de la dernière révision du PAL, deux parcelles avaient été mises en zone avec des conditions spécifiques de droit d'emption et de préemption.

Sur l'une ont débuté les travaux de construction pour de l'habitat individuel et de l'individuel groupé.

La deuxième avait été achetée par la Commune « au cas où » pour un projet futur ou une revente en temps opportun. Ce « au cas où » est arrivé à son terme : la parcelle 861 est vendue, sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale du 20 avril prochain. Elle permettra un apport substantiel pour la construction du bâtiment multifonction projeté, et dont l'appel d'offres sera finalisé prochainement.

Collaborations intercommunales, interdistricts, cantonale

Ces multiples collaborations ne cessent de se renforcer, car inévitables avec le monde qui bouge vite et intensément. Dans le district de la Sarine, la dernière est le renforcement de l'ARS par la reprise par des principales tâches de l'ancienne agglomération de Fribourg, l'obligation de collaboration avec l'ouverture aux autres communes du district pour respecter la Loi sur le Tourisme. L'adhésion à l'Association Culture par Autigny viendra sûrement plus tard, dans le cadre d'autres pourparlers avec les communes voisines.

La législature suivante pour 2026-2031 va s'ouvrir.

La dernière législature avait vu échouer deux tentatives de fusion avec les communes environnantes. Celle-ci a réalisé un sondage adressé à leur population pour estimer son enthousiasme pour un tel projet.

La prochaine le fera sûrement évoluer et avancera à son rythme, mais je ne doute pas un seul instant que cela puisse arrêter le cheminement solitaire et assumé des projets actuels pour Autigny.

Trois nouveaux conseillers vont rejoindre Laurence et Mathias. Je souhaite vivement à la nouvelle équipe de poursuivre les tâches qui va lui incomber dans le même climat serein et constructif qui a régné au moins pendant ces dix dernières années. Faire avancer la gestion des affaires communales dans le même sens, la même direction : respecter les obligations cantonales et fédérales, améliorer ce qui peut l'être selon les moyens à disposition, accepter ou refuser les décisions ou choix externes qui ne paraissent pas conformes à l'intérêt général des habitants d'Autigny. Ceci en suivant le fil rouge permanent de l'équité entre tous, tout en sachant qu'il est toujours très difficile de contenter chacun, et d'appliquer une ligne générale pour des cas particuliers.

Je souhaite ici adresser un message particulier à mes collègues des conseils communaux successifs, tout particulièrement ceux présents au cours de ces années de syndiculture pour le soutien apporté et la confiance donnée. Merci au personnel pour votre patience et votre travail, l'engagement pour la réalisation de vos tâches, pour les nombreux apprentissages transmis. Chacun, veuillez trouver ici, mes très sincères et chaleureux remerciements.

Merci à vous citoyens qui avez participé aux différentes assemblées communales. Merci à celles et ceux qui n'y participaient pas mais avaient la conscience des tâches importantes qui relèvent du Conseil communal et qui nous ont fait confiance. Merci à tous les autres, qui de près ou de loin, contribuent à faire vivre ce village qui m'a accueilli il y a maintenant vingt ans.

Par ma fonction au sein du Conseil communal, j'ai personnellement pu participer activement et intensément au cours de ces dix-sept années :

- à la création de l'AES Fourmi'z en 2012,
- aux choix et aménagement de la nouvelle caserne des pompiers à Chénens, suivi de la fusion du CSPI avec La Brillaz,
- à la présidence du comité directeur du Service social de Sarine-Ouest,
- à la création et présidence de l'Association Régionale des Communes Sarinoises (à buts multiples, ARCOS) pour réunir la gestion du Service Social ainsi que du Service Officiel des Curatelles, ainsi que le service IPSO un peu plus tard,
- aux différents travaux et agrandissements de la Résidence St Martin à Cottens,
- et à toutes les autres et multiples tâches



Comme le chantait Gilbert Bécaud, *Et maintenant, que vais-je faire ?*

.... réaliser d'autres projets plus personnels, rêver et être un peu plus active pour les miens et moi-même. Continuer de vivre, « *sans attendre que les orages passent, mais continuer d'apprendre comment danser sous la pluie* ».

Dominique Haller Sobritz, syndique

L'assemblée communale du 20 avril 2026

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale, le lundi 20 avril 2026, à 19h30, à la halle polyvalente d'Autigny.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2025
2. Comptes 2025
 - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats
- 3 Investissement supplémentaire 2026
 - 3.1 Adduction d'eau potable - Chemin de la Chapelle - Remplacement de la conduite
 - 3.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Approbation de l'investissement supplémentaire 2026
- 4 Adoption du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
 - 4.1 Présentation du règlement
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Approbation du règlement
5. Vente de l'article 861 RF Autigny
- 6 Divers

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, www.autigny.ch ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

Commentaires sur l'ordre du jour

Comptes 2025 - Informations

Le détail des comptes 2025 peut être consulté sur le site internet de la commune. Ils peuvent également être mis à disposition sur papier, après demande préalable à l'administration communale.

Le compte des investissements 2025, présente un transfert net au bilan de 437'587.15 CHF. Plusieurs investissements ont pu être clôturés : le remplacement du collecteur dans le quartier de La Briqueterie, l'adduction d'eau -Sud Village, Etape 1, ainsi que l'aménagement du terrain des Glières. Ce dernier présente un léger dépassement dû par la décision d'augmenter quelque peu les dimensions du couvert. Les investissements concernant le concept de circulation et l'installation d'un abribus à l'arrêt de l'Ecu sont entièrement reportés.

Le compte de Résultat 2025 présente cette année un résultat positif de 100'932.18 CHF qui représente 1.82 % des charges.

Cette année, les deux chapitres « mauvaise surprise » en terme de variation sont la prévoyance sociale (+19.27 % / budget et +13.34 %/ comptes 2024) avec une forte augmentation des subventions à verser pour les crèches et l'AES, ainsi que l'Environnement et Aménagement du territoire, avec une facture reçue, et non prévue, du Service de la géoinformation concernant la nouvelle mensuration et l'abornement (+ 26.70% / budget et + 68.49 / comptes 2024).

Globalement, les autres chapitres évoluent faiblement en pourcentage par rapport au budget. Les chapitres Ordre et sécurité publics, Culture Sports et Loisirs, ainsi que la santé voient leurs charges réduites par rapport au budget 2025, mais aussi aux comptes 2024. Les derniers avec des charges qui augmentent sont l'Administration générale (+3.79%), la Formation (+ 0.61%), Trafic et Télécommunications (+ 2.62%). Celui de Finances et Impôts voit une augmentation de ses recettes par contre (+ 9.47 %).

Administration générale, Ordre et sécurité publics-Défense ainsi que Trafic et télécommunications ont été plus élevés que prévus pour plusieurs raisons :

- Administration générale : Gestion des débiteurs, Amortissement exceptionnel, changement du lave-vaisselle à la buvette des Glières, ont participé à l'augmentation des charges.
- Approvisionnement en eau : l'application du nouveau tarif de l'eau, ainsi que la recette exceptionnelle liée à la récupération de la TVA sur les investissements et fonctionnement des cinq dernières années ont permis cette année de réduire la réserve négative obligatoire par une attribution au financement spécial de plus 43'000.- CHF.
- Finances et Impôts : les revenus sur impôts augmentent légèrement, mais le solde final est impacté, d'une part par les conséquences d'une gestion des débiteurs strict, qui ont entraîné plusieurs actes de défaut de biens, mais aussi la diminution de la péréquation financière reçue.
- Le rapport de gestion disponible sur le site internet vous présente les généralités relatives à chaque chapitre, plus de détails seront apportés lors de l'Assemblée communale.

Récapitulatif des comptes des investissements

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comptes	Désignation	Budget 2024		Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	200'000.00		195'731.70		450'000.00		43'722.15	
2	FORMATION			20'150.30				1'669.60	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	65'000.00		65'684.25		90'000.00		18'491.95	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	602'500.00		137'015.50		580'400.00		327'332.10	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1082'750.00	121'500.00	790'135.45	182'883.60	172'000.00		76'494.70	-30'123.25
9	FINANCES ET IMPÔTS			182'883.60	1208'717.20			-30'123.25	467'710.40
	TOTALISATION	1 950 250.00	121 500.00	1 391 600.80	1 391 600.80	1 292 400.00	-	437 587.15	437 587.15
	Résultat	-	1 828 750.00	-	-	-	1 292 400.00	-	-

Récapitulatif des comptes de résultats

COMPTE DE RESULTATS

Comptes	Désignation	Budget 2024		Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	426 101.00	88 140.00	514 724.97	113 439.02	549 159.00	102 940.00	574 149.11	111 019.53
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	99 361.00	39 290.00	455 799.95	351 695.80	89 079.00	32 500.00	86 477.50	39 317.35
2	FORMATION	1 512 232.00	464 314.00	1 879 155.03	809 270.63	2 617 991.00	1 474 330.00	2 597 002.56	1 446 375.60
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	144 186.00	77 100.00	151 014.75	108 121.60	156 917.00	154 580.00	142 063.83	174 617.85
4	SANTE	373 293.00	2 000.00	364 693.60	7 956.70	379 670.00	3 000.00	375 944.00	16 961.30
5	PREVOYANCE SOCIALE	458 611.00	10 770.00	465 564.95	12 591.70	442 266.00	11 800.00	525 185.06	11 780.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	204 160.00	-	221 837.07	-	207 860.00	-	213 303.09	4.20
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	640 052.00	528 859.00	693 028.48	572 473.31	765 868.00	605 541.00	812 332.93	609 204.46
8	ECONOMIE PUBLIQUE	8 515.00	2 720.00	8 435.80	3 314.00	20 277.00	3 020.00	8 772.40	3 400.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	129 480.00	2 784 924.00	107 064.30	3 020 904.35	87 350.00	2 849 277.00	195 603.40	3 219 085.77
	TOTALISATION	3 995 991.00	3 998 117.00	4 861 318.90	4 999 767.11	5 316 437.00	5 236 988.00	5 530 833.88	5 631 766.06
	Résultat	2 126.00	-	138 448.21	-	79 449.00	-	100 932.18	-

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025

CORE



Fribourg, le 30 mars 2026

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels au conseil communal et à la commission financière de la Commune d'Autigny

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny (la commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo ; RSF 140.61) (dispositions légales cantonales).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive du service des communes 10 / 2020 (directive 10 / 2020), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA-60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales cantonales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 5 mai 2025 une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

Responsabilités du conseil communal relatives aux comptes annuels

Le conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

CORE
Fiduciaire Revisor SA

Avenue Beaugard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTsuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- > nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- > nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- > Nous communiquons au conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 62 al.2 let. d LFCo et à la NAS-CH 890, nous avons vérifié si le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels existe. Nous constatons que des contrôles sont effectués et que la majeure partie est formalisée. Il n'y a cependant pas de prescriptions formelles du conseil communal (cadre conceptuel) relatives au système de contrôle interne.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.



Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



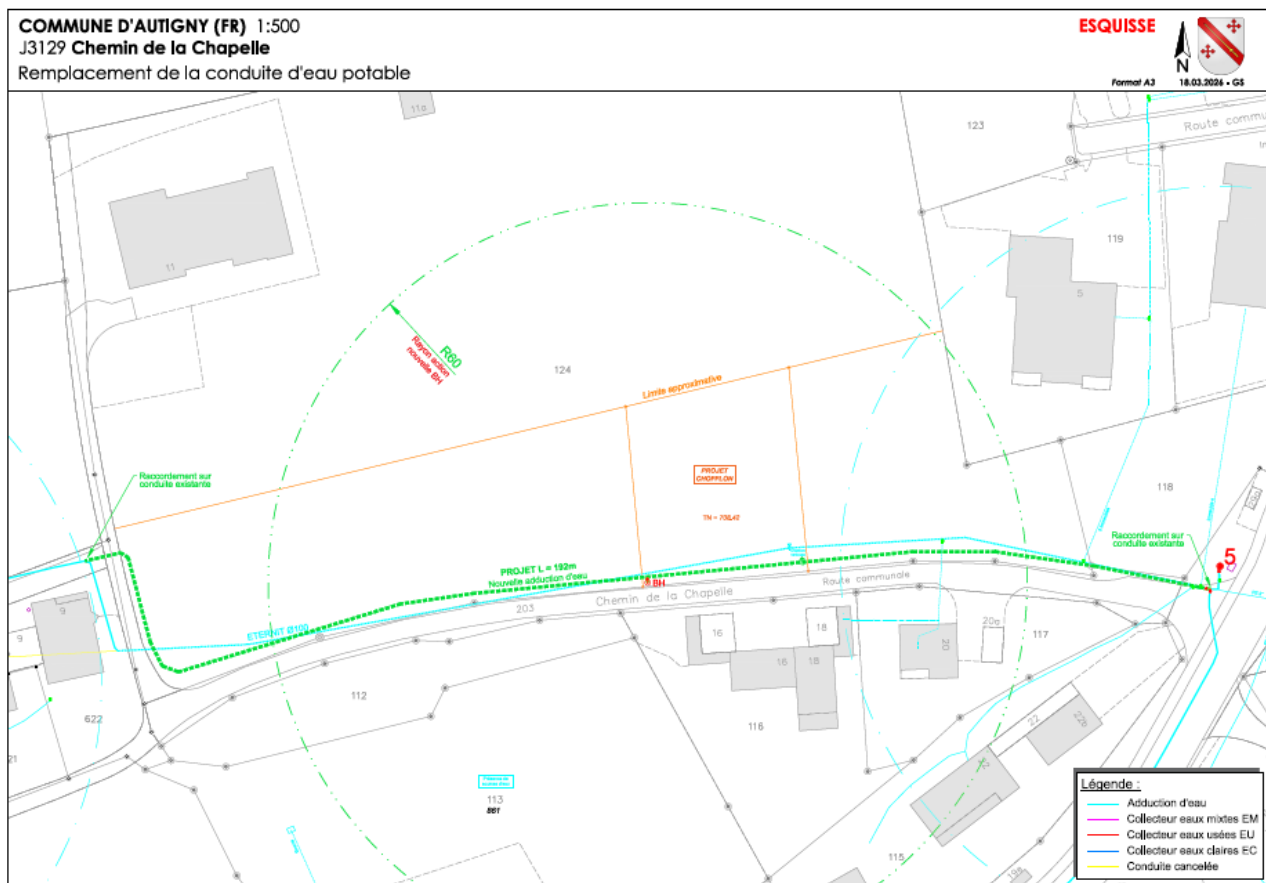
Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Présentation de l'investissement supplémentaire 2026

Adduction d'eau potable - Chemin de la Chapelle - Remplacement de la conduite



Dans le cadre d'un projet de construction prévu sur l'article 658 NM / 1419 AM RF Autigny, une conduite d'adduction d'eau communale traverse actuellement la parcelle concernée. En raison de sa vétusté, et afin de permettre la réalisation du projet, cette conduite doit être remplacée.

Dans un souci de renouvellement du réseau, le tracé a été proposé de cette manière afin d'assainir le secteur en question.

Conformément au règlement communal en vigueur, les frais liés au déplacement de la conduite sont à la charge de la Commune.

Le Conseil communal vous propose de voter un montant d'investissement de 100'000 CHF. Son financement sera effectué par emprunt. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le nouveau modèle comptable de MCH2, soit 1,25 % par année.

Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'adopter un nouveau **règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**.

Ce règlement découle directement de la législation cantonale sur l'aménagement du territoire (LATeC), qui prévoit qu'une partie de la plus-value générée par certaines décisions d'aménagement doit être reversée à la collectivité. Comme le précise le règlement : « Le présent règlement a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'article 113a al. 1a LATeC. »

Le Conseil communal propose le taux maximum légal à savoir 25 % du prélèvement cantonal (cf. article 2). Une liste d'affectation de la taxe communale est mentionnée à l'article 3. Autrement dit, lorsque le canton perçoit une taxe de plus-value, une part revient automatiquement à la commune pour financer des projets d'aménagement.

Parmi les dépenses possibles, on trouve notamment :

- des indemnités d'expropriation matérielle liées à des mesures d'aménagement ;
- des études de densification ou de requalification du milieu bâti ;
- des plans d'aménagement de détail ou de détail-cadre ;
- l'aménagement d'espaces publics, d'espaces verts ou de zones de loisirs ;
- la création d'itinéraires de mobilité douce ;
- l'organisation de concours ou mandats d'étude parallèle ;
- l'acquisition de terrains via le droit d'emption légal.

Les montants perçus sont intégralement affectés à un financement spécial pour l'aménagement du territoire (cf. article 4). Ce financement permettra de soutenir des projets utiles à la population et à la qualité du cadre de vie.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'adopter le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value qui permettra d'affecter les rentrées financières à des projets d'aménagement du territoire.

Vente de l'article 861 RF Autigny

Le 10 décembre 2019, l'assemblée communale avait approuvé l'achat de la parcelle 113 RF (NM 861) comprenant le terrain et l'habitation d'une superficie de 3979 m².

Lors de précédentes assemblées communales, le Conseil communal avait expliqué que la vente de cette parcelle permettrait de contribuer au financement du futur bâtiment multifonction. Ce projet de bâtiment multifonction vise à offrir à la population des infrastructures modernes, polyvalentes et adaptées aux besoins actuels de la commune, de ses sociétés locales et de ses familles.

La vente de la parcelle 861 RF Autigny constitue ainsi une étape essentielle pour assurer le financement de ce projet.

Le Conseil communal vous demande d'accepter la vente de cette parcelle 861 RF de 3979 m² pour le prix de CHF 2'550'000.-.

Les projets terminés et en cours

Concept de circulation

Par décision du 17 mars 2026, le Service des ponts et chaussées a approuvé les mesures suivantes :

1. La circulation est interdite aux voitures automobiles et motocycles sur la route du Saugy et le chemin de la Chapelle, à l'exception des riverains.
2. La circulation est interdite aux voitures automobiles et motocycles sur la route des Molleyres, à l'exception des exploitations agricoles.
3. La circulation est interdite aux camions sur la route de Saint-Garin, à l'exception des riverains.
4. La circulation est interdite aux voitures automobiles et motocycles sur le chemin du Cossey en arrivant depuis la route de Cottens, à l'exception des riverains du chemin du Cossey.
5. La circulation est interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs au débouché du chemin du Cossey sur la route de Cottens.
6. Une interdiction d'obliquer à gauche est mise en place sur la route de Cottens en direction du chemin du Cossey.
7. Un sens obligatoire à droite est mis en place au niveau de la sortie des locatifs sur le chemin du Cossey.
8. Des zones 30 sont mises en place sur les routes des Gondrans, de la Crétausa, des Champs-Montants et de Saint-Garin ainsi que sur les chemins des Vergers, de la Chapelle et du Cossey et les ruelles du Château et de la Forge et l'impasse du Félon.

Une fois le délai de recours terminé, les mesures mentionnées ci-dessus pourront être mises en place.

Bâtiment multifonction

Les travaux de préparation du cahier des charges pour l'appel d'offres Conception-Construction en entreprise totale avancement, l'étude de faisabilité étant à bout touchant.

Adduction d'eau potable - Déplacement et remplacement de la conduite Ch. des Vergers / Rte des Champs Montants - 7101.5031.04

Les travaux de préparation pour la présentation prochaine de l'investissement suivent leurs cours.

Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal

a décidé

- d'adapter les tarifs de chancellerie dès le 1er janvier 2026. Les nouveaux tarifs sont disponibles sur notre site internet : <https://www.autigny.ch/administration/autorite/reglements-communaux/>;
- de se faire accompagner par le bureau YB Conseils@Solutions Sàrl pour la mise en place de la protection des données ;

a autorisé

- le Service de la santé public, par le biais de leur bureau conseil, d'utiliser un drone pour la réalisation de courtes vidéos de promotion des projets de réaménagement d'espaces publics qui est répertorié dans une mesure « Plan climat cantonal ».

a pris acte

- de la démission de M. Gazmend Gerxhaliu, administrateur des finances, au 30 juin 2026 ;
- de l'arrêté du 13 janvier 2026 de la Chancellerie cantonale accordant à la commune la délégation de compétence pour la légalisation des signatures. Les personnes souhaitant faire légaliser leur signature doivent se présenter personnellement auprès de l'Administration communale, munies des documents à légaliser ;
- de la décision du 17 mars 2026 du Service des ponts et chaussées approuvant les mesures de circulation routière à la Route d'Estavayer-le-Gibloux, limitant la vitesse maximale à 60 km/h sur une distance de 170 mètres. Une fois le délai de recours échu, ces mesures pourront être mises en place.
- de la nomination de notre employé communal, M. Florian Curty, officier avec la fonction de chef d'intervention de la Compagnie 115, Bataillon Sarine.
- du don de 93'040 francs de la Jeunesse d'Autigny au profit de la Commune et de ses habitants suite au bon résultat financier du 27^{ème} giron des Jeunesses Sarinoises.

Informations générales

Elections communales du 8 mars 2026

Elections communales	2026	2021	2016
Taux de participation	45.06%	45.83%	50.59%
Nombre d'électeurs	617	587	589
Bulletins valables	278	254	275
Majorité absolue	136	128	138

Sont élus pour cette nouvelle législature :

Nom	Prénom	Année	Suffrages
Charrier	Laurence	1967	218
Gloor	Stéphane	1979	243
Mauroux	Mathias	1983	251
Spadafora	Antonio	1971	250
Tortorella	Angelo	1976	243

Commissions Financière, Naturalisation, Aménagement, Senior Législature 2026-2031

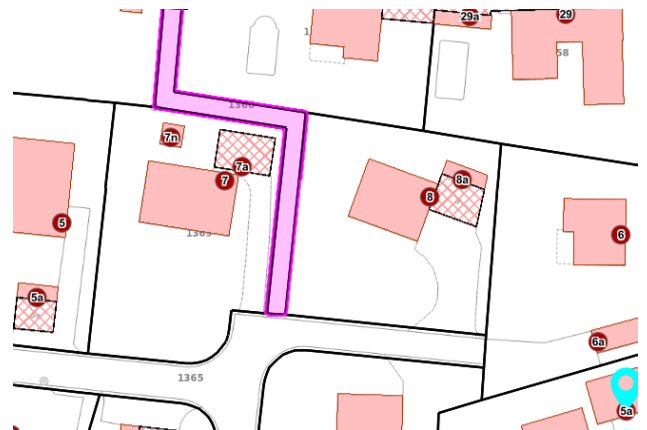
Il sera nécessaire lors de l'assemblée communale extraordinaire de juin, d'élire les membres des différentes commissions

Toute personne intéressée et motivée par cette tâche au sein de l'une ou de l'autre commission peut annoncer sa candidature à l'administration communale, soit par courrier postal (Commune d'Autigny, Rte de Chénens 12, 1742 Autigny) ou par courriel (commune@autigny.ch).

Sentier – Chemin de la Dontzire

Ce petit chemin présenté sur le plan est inscrit au registre foncier en tant que **sentier**. Il relie le chemin du Vuillenant à la route des Champs-Montants. Il constitue un passage utilisé par de nombreux habitants. Chaque jour, il est emprunté par des usagers à vélo, mais aussi par des piétons et de nombreux enfants se rendant à l'école.

Cette cohabitation nécessite l'attention de chacun. Nous rappelons que, sur un sentier, **la priorité revient aux piétons**. Il est donc essentiel d'adapter sa vitesse, de redoubler de prudence dans les zones moins visibles et de respecter les autres usagers afin de garantir la sécurité de tous.



La commune remercie chaleureusement la population pour sa vigilance et le bon sens pour que ce chemin reste un itinéraire sûr et agréable pour tous.

Exposition temporaire à la Croix-Neuve – En regardant la lune

Depuis quelques semaines, certains promeneurs ont pu remarquer une sculpture contemplative réalisée par l'artiste fribourgeoise **Sarah Delaperouze**.

Installée sur un socle de pierre, cette sculpture circulaire encadre une représentation de la Lune, accompagnée de deux silhouettes - un personnage et un chien - assis au sommet du cercle, comme en équilibre entre terre et ciel.

L'œuvre restera visible durant toute la période de son exposition. N'hésitez pas à aller la découvrir lors de votre prochaine promenade sur le haut du village.



Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les

- vendredi 12 juin 2026 de 17h00 à 18h30
- samedi 13 juin 2026 de 09h30 à 11h30
- vendredi 16 octobre 2025 de 17h00 à 18h30
- samedi 17 octobre 2025 de 09h30 à 11h30



Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, **suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.**

Il s'agit de :

- **meublier d'ameublement :**
tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols.
Nous vous rendons attentifs que les meubles doivent être démontés et débarrassés de toutes les parties métalliques et vitrage.
- **appareils sanitaires :**
radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets.
- **objets divers :**
vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de sport.
- **pneumatiques :**
ils peuvent être déposés au tarif de 5.- pce. / 10.- pce avec jante.

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes, vide-maison, appartement...);
- les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

Les caractéristiques maximales des objets encombrants sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m³
- poids maximal : 100 kg

Amicus - ePetCard

**La PetCard se numérise. Découvrez la nouvelle ePetCard**

Cher détenteur de chien, chère détentrice de chien,

Vous êtes enregistré/-e en tant que détenteur ou détentrice de chien dans la banque de données nationale canine **Amicus**. Avec la confirmation d'enregistrement de votre chien, vous avez reçu la **PetCard**, qui vous sert notamment à l'enregistrer dans votre nouvelle commune en cas de déménagement.

Depuis **janvier 2026**, cette PetCard n'est plus délivrée au format physique et l'**ePetCard numérique** est maintenant disponible. Celle-ci est générée automatiquement à partir de la banque de données nationale canine et peut être consultée dans l'application gratuite **animundo**.

Vos avantages:

- L'ePetCard numérique est disponible directement sur votre smartphone. Vous n'avez plus besoin de pièce d'identité.
- La gestion des données de votre animal domestique est facilitée grâce à la vue d'ensemble des informations, documents et contacts.
- Les déclarations telles qu'un changement de détenteur ou de détentrice peuvent être faites directement dans l'application.

Animundo offre également de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour votre animal de compagnie.

Voici comment cela fonctionne:

1. Téléchargez l'application gratuite animundo:



ou rendez-vous sur animundo.ch/fr

2. Créez un compte et associez-y votre compte Amicus.
3. Vous pouvez consulter votre ePetCard automatiquement dans le profil de l'animal.

Les anciens processus de déclaration sur www.amicus.ch restent disponibles.

Meilleures salutations,
L'équipe Amicus

Identitas SA, Adamstrasse 6, CH-3014 Berne | CHE-105.031.830 TVA | www.identitas.ch
Amicus | Tél. 0848 777 100 | info@amicus.ch | www.amicus.ch

Dispositions légales en matière de constructions - Rappels

Procédures

Pour toute construction, transformation ou modification, le type de procédure est régi par le Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC), articles 84 à 87. En cas de question concernant la procédure à suivre ou pour soumettre un projet, le requérant peut prendre contact avec le bureau communal.

Arbres protégés

Selon la loi sur la protection de la nature et du paysage et son règlement (LPNat et RPNat), les boisements hors-forêt adaptés aux conditions locales et qui revêtent un intérêt écologique ou paysagé sont protégés hors zone à bâtir. En zone à bâtir, les boisements signalés sur le plan d'aménagement des zones (PAZ) communal sont protégés.

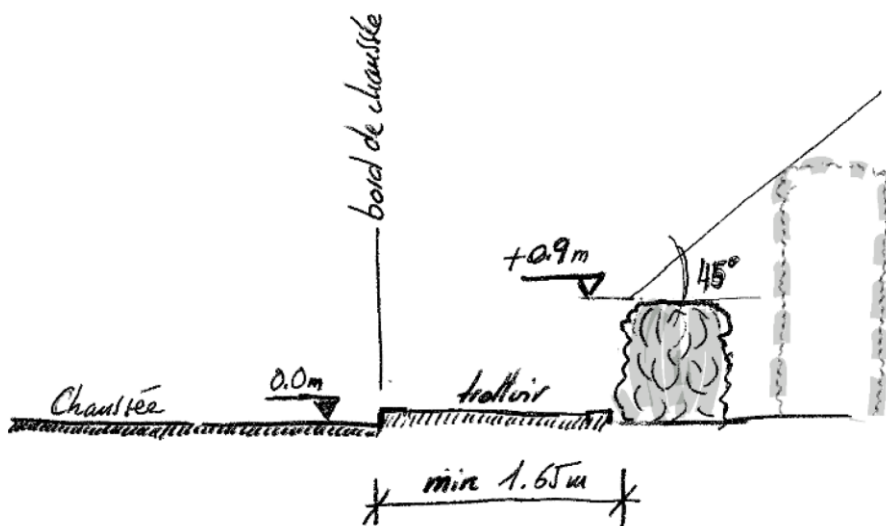
Leur suppression est soumise à décision du Conseil communal, sur préavis du Service des Forêts et de la Nature. Cette décision est prise sur la base d'une demande dûment motivée et documentée, avec une proposition de remplacement. Dans le cas contraire, une contribution peut être facturée pour une compensation sur un autre fonds.

Constructions le long des routes

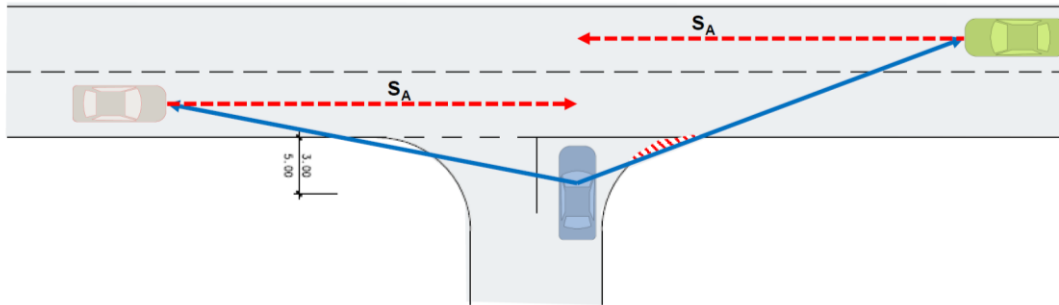
Aucun aménagement, ni aucune plantation ne doit être érigée à moins de 1.65 m du bord de la chaussée (art. 138-139 LMob).

Pour toute question quant aux distances à respecter, le requérant peut prendre contact avec le bureau communal. Certaines constructions peuvent être soumises à décision du Conseil communal.

Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et des règlements.



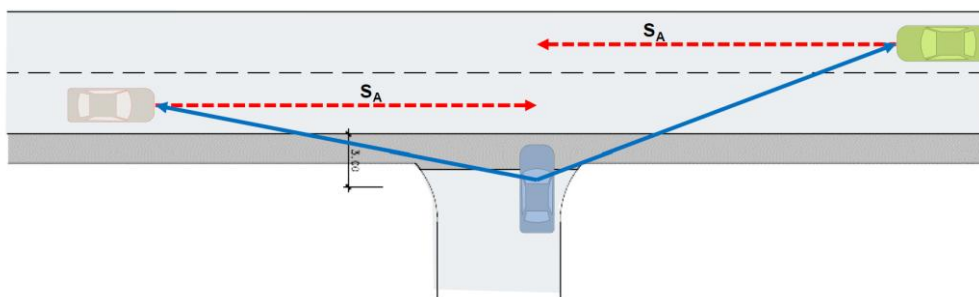
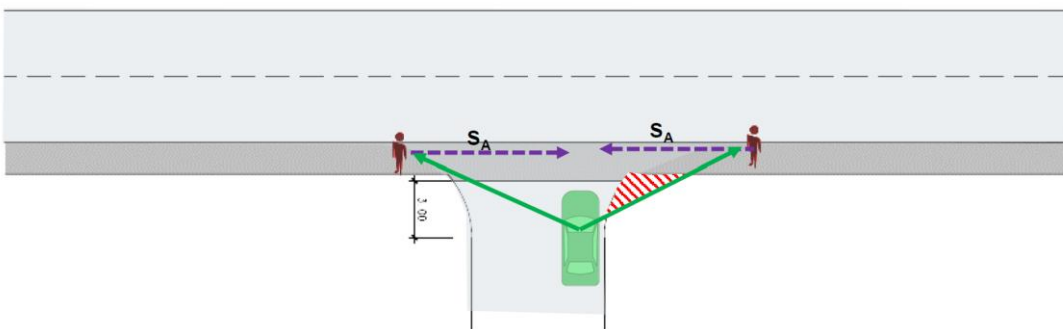
Les normes de visibilité doivent être garanties en tout temps aux différents carrefours et sorties d'accès privées, libre de toute construction, haie, arbre, clôture, véhicule garé, etc. selon les schémas ci-dessous. (norme VSS 20 273a)



La distance de visibilité peut évoluer en fonction :

- Du type de route
- De la vitesse

Attention à la visibilité des trottoirs également, dont la distance évolue en fonction de la déclivité.



Contrôle des bâtiments

Selon le règlement du 20 juin 2018 sur la prévention de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments - art. 17-18 :

Le contrôle périodique des bâtiments a pour objet le contrôle de l'ensemble du bâtiment afin de veiller à la sécurité des personnes, des animaux et des biens.

Les bâtiments à risque élevé doivent être contrôlés tous les 5 ans, et ceux à risque faible tous les 10 ans. Toutefois, les habitations individuelles ne sont pas soumises aux fréquences précitées mais relèvent de la propre responsabilité des propriétaires. La commune peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, procéder à des contrôles sporadiques.

Ces contrôles doivent être effectués par la Commune. Nous vous informons que le bureau communal prendra prochainement contact avec les propriétaires concernés pour effectuer les contrôles périodiques nécessaires.

La vie de la commune

Fermetures et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée

- le vendredi 15 mai 2026, Pont de l'Ascension
- le vendredi 5 juin 2026 Pont de la Fête-Dieu

Durant l'été, l'administration communale est fermée du

24 juillet 2026 dès 11 heures au 17 août 2026 inclus.

En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de nous adresser un courriel à commune@autigny.ch. Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.



Fermetures de la déchetterie



Nous vous remercions de prendre note que la déchetterie sera fermée

- le samedi 1er août 2026, Fête nationale
- le samedi 15 août, Assomption

Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- M. Borcard Loïc
- Mme Da Silva Ferreira Catia
- M. Harbi Sabry
- Mme Mauron Carine
- M. Pache Marc
- M. et Mme Robert Kevin et Juliane



Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus ample connaissance.

Les petites annonces

Nettoyages d'été

Pour aider notre employé communal et les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes motivés, dès 15 ans révolus, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêts à fournir un travail de qualité.

Ces travaux auront lieu cette année du

20 au 24 juillet 2026

(grands nettoyages de tous les bâtiments).

Inscription par courriel uniquement à : commune@autigny.ch.

Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au 15 mai 2026. Les horaires seront précisés en fonction du nombre de jeunes engagés.

La priorité sera donnée aux jeunes domiciliés dans la commune et ayant déjà été retenus l'année précédente pour autant qu'ils aient donné satisfaction.

Les postulants indiqueront leur :

- identité complète (prénom, nom)
- date de naissance ;
- adresse complète;
- numéro de téléphone.



Jeunesse Autigny - Recherche un local de stockage



La Société de jeunesse d'Autigny recherche un local de stockage (garage, dépôt ou autre espace adapté) pour y stocker divers matériaux destinés à l'organisation de divers manifestations et événements.

Toute personne pouvant proposer une solution ou souhaitant apporter son aide est invitée à prendre contact avec la Société de jeunesse.
(Antoine Monney, 079 317 64 65)

Nous vous remercions pour votre aide et pour votre soutien.

La Société de jeunesse d'Autigny

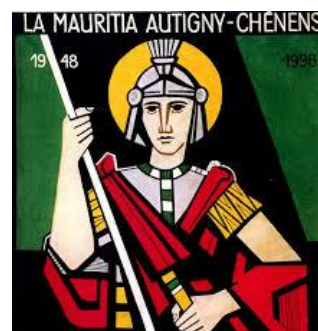
Fanfare paroissiale de la Mauritia d'Autigny-Chénens – Recherche président

La Fanfare paroissiale de la Mauritia d'Autigny-Chénens recherche un-e président-e pour accompagner la vie de la société, soutenir ses activités musicales et contribuer à son bon fonctionnement.

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Profil souhaité : intérêt pour la musique, l'engagement local et la vie associative.

Renseignements et candidatures : Lucie Pasquier, secrétaire
lucie_pasquier@hotmail.com



Bibliothèque régionale d'Avry

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 12h30-13h15
 15h-19h
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
 pour un prêt
 de 1 mois

Plus de
 22'000
 documents

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

Romans, albums,
 bandes dessinées,
 mangas, revues,
 documentaires,
 grands caractères,
 etc.

Animations

gratuites

Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers créatifs
 Jeux vidéo et de société
 Clubs de lecture

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest | Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
 biblio@avry.ch | 026 470 21 42

●●●● Agenda des animations

Avril → Juillet

Avril

Mercredi 1	10h-11h	Né pour lire
Mercredi 1	14h30-15h	Chasse aux oeufs de Pâques
Vendredi 24	16h45-18h	Achats Payot (club de lecture 9-12 ans)
Samedi 25	9h-11h	Jeux vidéo en duo enfant-adulte

Mai

Mercredi 6	15h-17h	Jeux de société
Mercredi 20	13h30-15h	Atelier du petit druide
Mercredi 27	14h-15h	Heure du conte
Vendredi 29	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans

Juin

Vendredi 12	10h-11h	Né pour lire
Mercredi 17	14h-15h	Atelier de sophrologie

Juillet

Mercredi 1	14h-15h30	Atelier carnet de voyage
------------	-----------	--------------------------

●●●● Fermeture estivale

13 au 25 juillet :
ouverture uniquement mercredis et samedis

27 juillet au 16 août :
fermeture estivale



Bibliothèque régionale Avry



Plus d'infos sur
bra.avry.ch

Ecole de Chant de Sarine-Ouest



École de chant de Sarine-Ouest

Tu aimes chanter ? Rejoins-nous.

Tu as entre 9 et 15 ans,
nous t'attendons au
CHOEUR DE JEUNES DE SARINE OUEST
dirigé par Jean-Louis Raemy

et si tu as entre 4 et 8 ans,
viens chanter à l'**ÉVEIL VOCAL**
ou aux **TOURNESOLS**
avec Lucile Dessibourg

Tous les jeudis
à la **salle paroissiale d'Onnens**
16h15-16h45 Éveil vocal
16h15-17h Tournesols
17h-18h15 Choeur de jeunes
sauf vacances scolaires

ENVIE DE TESTER ?

CONTACTE-NOUS POUR UN COURS
D'ESSAI GRATUIT

079 486 74 74 (JEAN-LOUIS)

079 478 91 26 (LUCILE)

Inscris-toi dès aujourd'hui



www.ecoledechant-sarine-ouest.ch



Crèche FunPlace à Cottens

VOTRE FUTURE CRÈCHE !

FUNPLACE

"Nous Cultivons des Petits Artistes"

Vous avez besoin d'un moyen de garde pour votre/vos enfant(s)?
Ne cherchez pas plus loin!
Venez découvrir votre future crèche et sa FunTeam

Prendre RDV pour une visite? Pré-inscrire votre enfant?

FunPlace (Cottens) Sàrl
Rte de Belmont 4
1741 Cottens

cottens@funplace.ch
076 545 17 32




The graphic features a colorful rainbow, a smiling cloud with a bird, a cat, a child with a paint palette, and a house with a chimney, all set against a background of stylized clouds.

Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal

Programme bâtiments Fribourg



Le Programme Bâtiments Fribourg

Assainir, ça paye.

Le « Programme Bâtiments Fribourg » permet aux propriétaires fribourgeois de réaliser de substantielles économies pouvant s'élever jusqu'à 40% de l'investissement.

Carte-Culture

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).



La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Autigny en fait désormais partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg.

Des bulletins sont à disposition au bureau communal.

Police cantonale – Arnaque aux faux policiers

FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE 117

POLICE

Réseau Santé de la Sarine – Service d'aide et de soins à domicile



Notre service d'aide et de soins à domicile Préservez votre autonomie

Pour vous accompagner dans votre quotidien, le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine propose plusieurs prestations, selon vos besoins :

- Soins infirmiers
- Soins de base et soutien dans les activités quotidiennes
- Ergothérapie
- Nutrition et diététique
- Soins des plaies

RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE



SERVICE D'AIDE
ET DE SOINS
À DOMICILE



Retrouvez-nous sur le site
www.santesarine.ch
en sélectionnant l'onglet :
Service d'aide et de soins à
domicile



Le saviez-vous ?

La plupart de nos prestations
sont couvertes par votre
assurance de base.
Contactez notre
Centre de coordination pour en
savoir plus :

 026 426 92 00

 admission@santesarine.ch

Association des propriétaires forestiers privés pour le district de la Sarine (Fribourg)



La forêt, un patrimoine vivant

*L'Association des propriétaires forestiers privés du district de la Sarine
à votre service*

Préserver et valoriser nos forêts

Les forêts sont un trésor collectif ; elles nous protègent, nous accueillent, produisent du bois et abritent une biodiversité précieuse. Pour qu'elles puissent continuer à fournir ces différentes prestations, les forêts ont besoin d'un entretien régulier.

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association au service des propriétaires privés

Les forêts privées représentent 41% de la surface forestière du canton de Fribourg ; dans le district de la Sarine, ce chiffre s'élève à plus d'un tiers. Ces dernières constituent ainsi une richesse collective pour nos paysages, notre biodiversité et notre qualité de vie.

Créée en 2023, l'APF-Sarine regroupe plus de 130 membres et a pour mission de promouvoir une gestion forestière durable et soutenir les propriétaires privés ainsi que leurs intérêts. Pour répondre à ces défis, notre association offre des services et des outils pour entretenir et valoriser les forêts privées sarinoises tout en contribuant à développer l'économie forestière locale.

Une équipe proche de vous

APF-Sarine est constituée d'un comité et d'un réseau de propriétaires engagés, accompagnés par un responsable forestier compétent, qui mettent leur savoir-faire au service de vos forêts privées.



Comité, de gauche à droite : Daniel Francey (membre), Alexandre Julny (vice-président), Marianne Dey (membre), Raphaël Clément (forestier responsable), Adrien de Steiger (Président), Ana-M. C. Gomes (secrétaire), David Yerly (membre).

QUE PROPOSONS-NOUS ?

Des services pour une forêt vivante et durable

Préserver et valoriser nos forêts, c'est investir dans l'avenir. Ce faisant, nous favorisons un milieu propice à la faune et la flore d'une part, et d'autre part, préparons nos forêts à être plus résilientes face au changement climatique.

Des activités, rencontres et échanges

Outre notre engagement pour le développement d'une économie forestière locale, nous organisons, chaque année des sorties et activités de sensibilisation. En devenant membre, chaque propriétaire contribue à préserver et à tirer parti de son patrimoine forestier. Contactez-nous pour bénéficier de ces avantages.

Consultez notre site web : www.apf-sarine.ch
 Devenez membre : <https://www.apf-sarine.ch/devenir-membre>
 Recevez conseils et analyse gratuites : forestier@apf-sarine.ch
 + 41 79 216 84 74

*Belfaux, septembre 2025
Adrien de Steiger et Ana-M. C. Gomes
Président et secrétaire de l'APF-Sarine*



www.autigny.ch

Forêts-Sarine – Chronique forestière annuelle



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Renouveau du site pédagogique

Forêt de Moncor à Villars-sur-Glâne

au Bois
de mon
Cœur im Wald
meines
Herzens



Venez découvrir la forêt sous un angle nouveau !
Six mascottes vous invitent dans un monde passionnant et méconnu que ce soit sous terre ou dans les airs.

Le champignon mycorhizien vous présentera son action essentielle à la vie des arbres et au développement de son système racinaire. Explorez sa grande toile et découvrez son message caché.

L'écureuil perché là-haut dans la canopée vous révélera ses secrets : sa stratégie pour se protéger des prédateurs, ses soucis à la suite du dépérissement des vieux hêtres dû aux canicules.

Le triton vous accueillera dans ses étangs et la futaie des géants, arbres centenaires aux histoires improbables à écouter sur place. Dévoilera l'importance de la biodiversité et des milieux humides pour sa survie et celle de nombreuses espèces animales.

Le geai des chênes vous guidera sur sa passerelle à plus de 10 mètres de hauteur au sein des couronnes de bouleaux, érables, tilleuls et mélèzes. Racontera l'impact du terrible ouragan Lothar de 1999 et les défis de la forêt face aux changements climatiques.

La chauve-souris vous immergera dans les secrets de sa vie nocturne : son appétit gargantuesque d'insectes de nuit, l'importance de ses déjections dans le cycle de la vie au sol, ou encore, la qualité de l'eau fournie par ce grand filtre naturel de l'humus forestier.

Le bostryche typographe vous exposera sa vie de mineur dans un labyrinthe de galeries sous l'écorce, sa dépendance aux épicéas laminés par le changement climatique et l'importance du bois mort source de vie pour de nombreux insectes.

Le Bois de mon Cœur vous propose bien plus encore :

- Une dizaine de contes à écouter
- Plus de 20 activités didactiques en forêt
- Un sentier botanique et ornithologique
- Une foule d'informations supplémentaires sur le site.


















Nous collaborons avec le Musée d'histoire naturelle qui propose des activités chaque dernier dimanche du mois à la Chaumière de la chauve-souris : www.fr.ch/mhnf/la-chaumiere-de-la-chauve-souris

Le clic utile : www.auboisdemoncoeur.ch

Illustrations : Lucie Fiore
Hauterive, janvier 2026
Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la nature

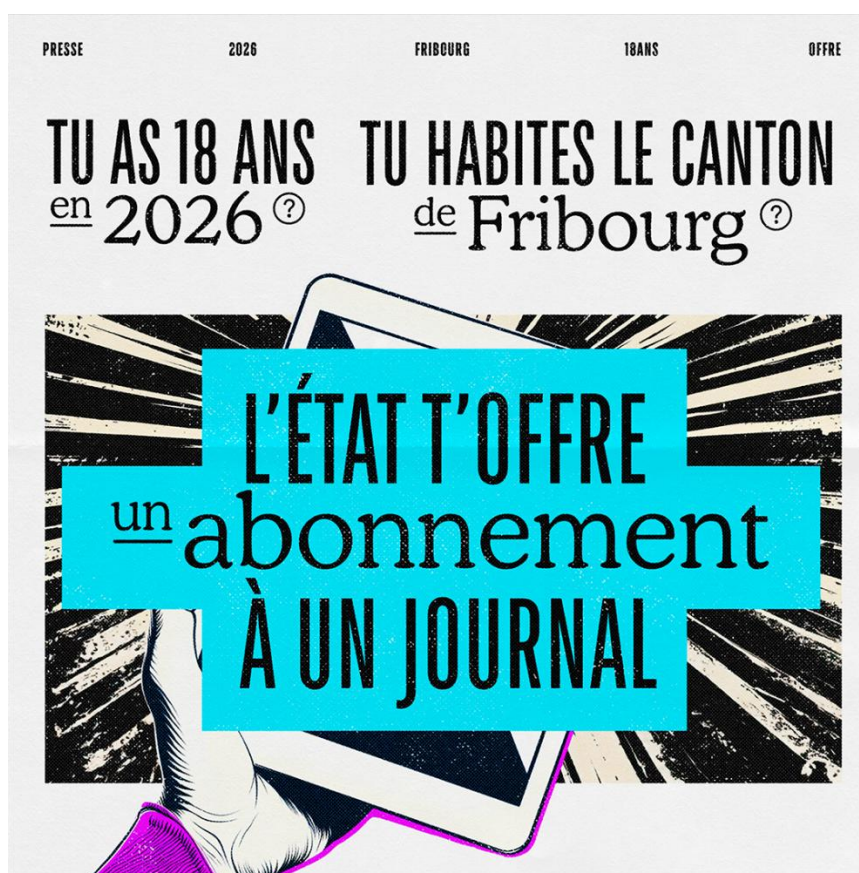
Etat de Fribourg –

Abonnement gratuit à un journal régional pour les jeunes de 18 ans

Depuis le 1^{er} mai 2024, les jeunes domiciliés dans le canton qui fêtent leurs 18 ans peuvent bénéficier gratuitement d'un abonnement à un journal régional.

Tous les jeunes qui atteignent leur majorité en 2026 ont la possibilité de souscrire à l'abonnement, indépendamment du jour de leur anniversaire. Concrètement, une personne qui fête ses 18 ans en décembre 2026 peut dès janvier 2026 commander l'abonnement. Celui-ci est réservé aux jeunes domiciliés dans le canton et qui en font expressément la demande via leur formulaire en ligne.

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/enfance-jeunesse-et-famille/abonnement-jeunes>



IPSO – Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest



IPSO - Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest
Un dispositif régional au service de l'insertion et de la collectivité



Programme d'insertion professionnelle destiné aux personnes bénéficiant de l'aide sociale, **IPSO** offre un environnement de travail encadré permettant aux participants de retrouver un rythme professionnel, de développer leurs compétences et de renforcer leur employabilité en vue d'un retour durable sur le marché du travail.



Parallèlement à cette mission sociale, **IPSO** réalise diverses prestations au service des habitants, des communes et des entreprises locales : travaux divers, aides ponctuelles et interventions variées, adaptées aux besoins et en fonction des saisons.

Dans une logique de complémentarité avec le tissu économique régional, nous évitons toute concurrence déloyale et nous orientons les demandes spécifiques vers les entreprises locales compétentes.



Les habitants des communes membres d'ARCOS bénéficient de prestations au tarif préférentiel de **CHF 32.45 CHF de l'heure (TVA incl.)**, après visite et devis sans engagement.

Par son action, IPSO contribue à la cohésion sociale régionale tout en offrant un service de proximité utile à la population.



Besoin d'aide pour vos travaux saisonniers ? Contactez IPSO !

Contact :
 David Robert, responsable IPSO
 Route de Rosé 49, 1754 Rosé
 079 244 61 13
david.robert@arcos-sarine.ch
<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

Manifestations

Veillez consulter le site internet pour les éventuelles mises à jour de dates.

Dates des manifestations

Date	Manifestation	Société organisatrice
01.05.2026	Karaoke	Chœur Autigny-Chénens
09.05.2026	Marché de printemps	
17.05.2026	Loto	Amicale pompiers Autigny
31.05.2026	Loto	Association chevaline de la Sarine
14.06.2026	Loto	Fanfare "La Mauritia"

